

## Marché de Noël de Pérénchies

*Du vendredi 3 au dimanche 5 décembre 2021*

*Les chalets de Noël s'installent sur la place du Général de Gaulle.*

Commerçants, créateurs, artisans, vous souhaitez participer au prochain Marché de Noël ? Il vous suffit de remplir un dossier de candidature. Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la ville ou le récupérer directement en mairie au format papier. Il sera à retourner pour le samedi 23 octobre 2021.

### Inscriptions :

Téléchargez le dossier de candidature ici [www.ville-perenchies.fr](http://www.ville-perenchies.fr) et retournez-le **pour le samedi 23 octobre dernier délai** par mail ou par courrier au service fêtes, cérémonies et protocole : [emeline.delforge@ville-perenchies.fr](mailto:emeline.delforge@ville-perenchies.fr)

Place du Général de Gaulle

Hôtel de Ville – BP 40059

59840 PERENCHIES



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Marché de Noël de Pérenchies

### Informations Personnelles :

Identification du candidat :       Madame       Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone : .....

Téléphone portable (responsable durant la manifestation).....

E-mail : ..... Site web : .....

### Informations Professionnelles :

Nom d'enseigne : .....

N° : ..... rue : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

N° Siret : ..... N° D1 : .....

Je suis       ARTISAN / CREATEUR       PRODUCTEUR       REVENDEUR

Autre : .....

Activité : .....

*Le dossier rempli doit être complété avec un dossier technique avec photos, descriptif technique, attestation d'assurance*



# Marché de Noël de Pérenchies 2021

Du vendredi 3 au dimanche 5 décembre 2021

## Règlement intérieur

### 1. Définition

Le marché de Noël de Pérenchies organisé par la Mairie, se déroulera sur le week-end du vendredi 3 au dimanche 5 décembre 2021 sur la place du Général de Gaulle.

### 2. Horaires d'ouverture au public

- Vendredi 3 décembre 2021 : 17h00 à 22h
- Samedi 4 décembre 2021 : 10h00 à 22h
- Dimanche 5 décembre 2021 : 10h00 – 18h00

### 3. Description

Le marché de Noël se compose de 15 chalets en bois, un manège enfantin et un marchand de croustillons.

### 4. Emplacement

Les emplacements sont situés en extérieur et se présentent sous forme de chalets de Noël en bois de 3,30 mètres X 2,80, éclairés, non chauffés et fermés par des cadenas.

L'organisateur met à disposition, pour chaque chalet, 1 table et 2 chaises.

Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (dérouleur, et/ ou rallonge électrique,...). L'accès aux issues de secours devra être respecté.

L'exposant est responsable de la structure et du matériel mis à sa disposition par l'organisateur. En cas de détériorations constatées par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de facturer le montant des dégâts et pertes éventuelles.

### 5. Distribution des emplacements

L'organisateur établit le plan du marché et attribue les emplacements.

### 6. Droit de place

Un chèque de caution de 150 € est demandé aux participants, celui-ci sera encaissé dans le cas où l'exposant ne se présente pas à la manifestation prévue. Le règlement est à effectuer par chèque, **établi à l'ordre du Trésor public, joint avec la confirmation d'inscription. Un droit de place de 100 € sera demandé aux exposants extérieurs de Pérenchies.**

### 7. Le stationnement

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché de Noël.

**Une fois l'installation du stand effectuée, les exposants devront garer leur véhicule sur les différents emplacements attribués par la commune.**

## **8. Nature des produits exposés**

Ne pourront être exposés et / ou proposés à la vente, que les produits réalisés, transformés ou restaurés par l'exposant lui-même et en rapport avec l'activité indiquée sur son dossier d'inscription.

L'organisateur s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra, le cas échéant, exiger le retrait du stand. Un refus de l'exposant entraînera l'éviction du contrevenant, sans aucun remboursement.

Les exposants vendant des denrées de consommation doivent se conformer aux règlements sanitaires en vigueur. Les exposants proposant des boissons alcoolisées devront fournir une copie de la petite licence.

Les produits doivent être autorisés à la vente et non contraires à l'ordre public, aux lois et règlement. Sont interdits à la vente les articles à caractère sectaire, politique, syndical, partisan ou ayant trait à une conviction/ croyance ou adhésion à une quelconque idéologie existante ou ayant existé.

## **9. Démonstrations**

L'exposant pourra réaliser des démonstrations de son savoir-faire ou proposer une animation en relation avec son activité. Ces démonstrations devront être réalisées dans le respect des règles sanitaires, de sécurité et **faire l'objet d'une description préalable dans le dossier de candidature.**

## **10. Sécurité**

L'exposant s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur ainsi que les consignes données par l'organisateur. Une autorisation devra obligatoirement être demandée à l'organisateur pour des démonstrations nécessitant l'utilisation de matériel produisant des flammes.

Le participant dont l'activité impose l'utilisation d'un réchaud à gaz, doit avoir un extincteur répondant aux normes de sécurité en vigueur et suffisamment puissant pour assurer un premier secours.

Le site du marché de Noël sera sous surveillance pendant la nuit. Cette surveillance est prise en charge par l'organisateur qui ne pourra malgré tout être tenu responsable pour tout incident se produisant durant ces deux nuits.

## **11. Présence**

**L'exposant s'engage à assurer une présence sur son stand pendant les horaires d'ouverture du Marché de Noël et pendant toute la durée de la manifestation.**

**Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.**

Démontage des stands à partir de 18h00 le dimanche 5 décembre 2021

**Une attention particulière sera demandée aux exposants afin de laisser leur stand propre, débarrassé de tout déchet et procéder à l'enlèvement des affiches, punaises et autre moyen de fixation.** Des containers seront mis à leur disposition.

## **12. Assurance**

L'exposant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques durant toute la durée de la manifestation.

## **13. Droit d'auteur et droit à l'image**

La participation de l'exposant implique l'acceptation sans réserve, que l'organisateur et les médias utilisent des images des stands à des fins de promotion de la manifestation sans limitation dans le temps, qu'il s'agisse d'images où l'on aperçoit l'exposant lui-même ou d'images représentant ses produits et quels que soient la nature de ces images (photo, films, etc....) et le moyen de diffusion utilisé (presse écrite, télévision, internet, etc.....).

## **14. Protocole sanitaire à respecter scrupuleusement**

- Chaque participant doit mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Le Port du masque est obligatoire

## **15. Interdictions diverses**

Le participant s'interdit :

- D'utiliser un microphone ou tout autre moyen de sonorisation
- D'avoir recours à un groupe électrogène
- De toute action de quelque nature que ce soit qui troublerait l'ordre, la cohésion de la manifestation, ou qui gênerait de façon anormale les participants voisins ou le public
- De stocker des cartons ou autres déchets à l'extérieur des chalets
- De procéder à des scellements de point d'ancrage sur le sol extérieur et le plancher du chalet
- De procéder à toute exposition de produits ou articles destinés à la vente à l'extérieur du chalet
- De procéder à tout marquage sur le sol extérieur.
- **De se chauffer aux radiateurs électriques par risque de faire disjoncter ce qui entrainera un déplacement de l'astreinte qui sera facturé à l'ensemble des commerçants**

## **16. Dossier de candidature**

Chaque candidat présente un dossier à l'organisateur **avant le 23 octobre 2021.**

Les candidats doivent remplir le dossier de candidature (disponible sur simple demande ou en téléchargement sur le site [www.ville-perenchies.fr](http://www.ville-perenchies.fr) et y détailler le plus possible leur activité (au travers de photos des réalisations, site internet,.....), chaque page doit être paraphée, signée et accompagné des pièces suivantes :

- D'un exemplaire du présent règlement paraphé et signé
- D'une attestation de responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 150€00
- D'un chèque de 100 € couvrant les droits de place pour les exposants extérieurs de Pérenchies
- Justificatif de domicile (facture EDF, EAU, TEL, etc...)
- D'une copie de la pièce d'identité de l'exposant en cours de validité

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

Merci de renvoyer le dossier de candidature par courrier ou par mail à l'adresse figurant à la page 1 de ce dossier.

## **17. Sélection**

Les demandes d'inscription sont examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés (qualité, originalité.....) L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions et procédera à une sélection au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers. La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au marché de Noël.

## **18. Confirmation d'inscription**

Après la réunion de la commission et l'acceptation de leur dossier les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription par l'organisateur.

Ne seront pris en compte que les dossiers de candidature comprenant la totalité des pièces demandées.

## **19. Exonération de responsabilités**

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant pour quelle que cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, destruction des stands, dommages ou vol de la marchandise exposée.

Je soussigné (e) M.....déclare adhérer sans réserve à toutes les dispositions de ce présent règlement.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et parapher toutes les pages

A....., le.....

Signature :